



# Maternelle 4 ans



## ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Parmi les promesses formulées par François Legault en campagne électorale, celle d'offrir une place en maternelle à tous les enfants de 4 ans du Québec arrive au sommet des priorités de celui qui est depuis devenu premier ministre. En effet, le candidat avait affirmé lors du premier débat des chefs en septembre 2018 qu'il démissionnerait s'il ne pouvait la réaliser. Le 14 février dernier, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Jean-François Roberge déposait ainsi le Projet de loi n° 5 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans. La proposition, remise en question tant par des professionnel-le-s de l'enseignement que des syndicats, des représentant-e-s des commissions scolaires ainsi que des experts, est néanmoins en passe d'être adoptée par l'Assemblée nationale.

Nathalie Bigras, Ph. D.

Professeure titulaire, Département de didactique, UQAM  
Directrice scientifique de l'Équipe de recherche FQRSC  
Qualité des contextes éducatifs de la petite enfance

Le projet de loi sur les maternelles 4 ans soulève plusieurs inquiétudes concernant les modalités d'implantation de ces services éducatifs pour leur permettre d'atteindre les effets escomptés par le gouvernement, dont celui de favoriser l'égalité des chances pour tous. En tant qu'équipe de recherche sur la qualité des contextes éducatifs de la petite enfance<sup>22</sup>, nous avons déposé un mémoire dans le cadre des consultations particulières menées par le gouvernement du Québec à la fin de mai 2019, dont voici une synthèse des recommandations<sup>23</sup>.

Rappelons d'abord que les plus récentes recherches québécoises démontrent que les services éducatifs de qualité se trouvent majoritairement dans les centres de la petite enfance (CPE).

**Ainsi, compte tenu du manque de ressources décrit par l'ensemble des acteurs du réseau scolaire, nous doutons qu'à court terme, l'implantation d'un service éducatif pour les moins de 5 ans en milieu scolaire puisse être de qualité comparable à celui présent dans les CPE.**

Aussi, nous croyons qu'il est plus judicieux d'investir dans le réseau des services éducatifs existants que de demander au réseau scolaire de prendre la responsabilité éducative d'une nouvelle population.

Bien que la recherche souligne clairement que le gouvernement devrait plutôt développer de nouvelles places en CPE, dans le cadre de la mise en place de classes de maternelle 4 ans, nous rappelons que plusieurs recherches indiquent qu'à l'âge de 4 ans, la taille des groupes devrait être de 1 adulte pour 10 enfants. Le gouvernement devrait donc s'assurer d'un tel niveau d'encadrement dans les classes de maternelle 4 ans s'il souhaite que l'enseignante puisse véritablement établir une relation éducative de qualité avec chacun des enfants de sa classe. De surcroît, dans les cas où la taille des groupes nécessite une accompagnatrice, nous suggérons que cette dernière soit présente à temps complet dans la classe afin d'assurer un lien stable avec les enfants.

Nous soulignons également que l'ensemble du personnel éducatif œuvrant dans les classes de maternelle 4 ans devrait posséder un diplôme spécialisé en éducation à la petite enfance. Ainsi, si la solution d'une accompagnatrice de l'enseignante en maternelle 4 ans est sérieusement envisagée, l'accompagnatrice devrait aussi posséder un tel diplôme, celui de niveau collégial devant être priorisé puisque les 22 compétences qui y sont développées concernent les besoins des enfants de moins de 5 ans.

Par ailleurs, plusieurs études que nous avons consultées au sujet de la mise en place de ce travail d'équipe impliquant une enseignante et une éducatrice soulèvent des questions concernant les conditions de réalisation d'un tel partenariat dans les futures classes de maternelle 4 ans.

À ce sujet, nous suggérons au gouvernement de réfléchir sérieusement aux conditions à mettre en place afin de permettre à des équipes éducatives de compter sur un réel partenariat plutôt que sur un clivage, souvent hiérarchique, entre éducatrice et enseignante, car une telle scission peut nuire à la qualité du service éducatif et à ses bénéfices sur l'enfant.

Nous pensons également que le gouvernement doit éviter l'usage de programmes spécialisés dans les classes de maternelle 4 ans que préconisent certain·e·s intervenant·e·s. En effet, il est plus prometteur de mettre en place un environnement éducatif de qualité qui pourra soutenir un ensemble d'apprentissages sur une longue période que de miser sur un cumul de différents programmes d'intervention spécifiques dont l'effet est limité à un nombre restreint de compétences et ne perdure pas à long terme.

Enfin, en ce qui concerne la formation initiale et continue des enseignantes en éducation préscolaire, nous suggérons que plusieurs modalités soient envisagées. Pour la formation initiale, puisque les programmes de baccalauréat actuels n'impliquent qu'un ou deux cours concernant l'éducation préscolaire, nous suggérons l'ajout d'une spécialisation en éducation préscolaire au sein du baccalauréat. Celle-ci devrait inclure :

- ① plus de temps de formation théorique et pratique sur le contexte éducatif propre à l'éducation préscolaire ;
- ② une préparation en vue de travailler avec les enfants et les familles de milieux défavorisés ;
- ③ une intégration des stages à l'éducation préscolaire misant sur la pratique réflexive dans l'action ;
- ④ une préparation des enseignantes à s'adapter aux enfants ;
- ⑤ une posture d'intégration des familles qui valorise les pratiques de transition lors de l'entrée de l'enfant à la maternelle 4 ans ;
- ⑥ un questionnement sur les conceptions, les croyances et le regard que l'on porte sur le développement de l'enfant (identité professionnelle). Pour la formation continue, on devrait mettre en place un programme court de deuxième cycle en éducation préscolaire misant sur la pratique réflexive au regard des connaissances et compétences non acquises pendant la formation initiale déjà évoquée.

L'idée d'implanter des maternelles 4 ans dans toutes les commissions scolaires du Québec ne découlant pas d'une demande des actrices et des acteurs du milieu, il apparaît d'autant plus important que le ministre de l'Éducation soit attentif aux suggestions de celles et ceux qui connaissent le mieux les conditions d'un sain développement de la petite enfance.